

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DE FAYENCE-TOURRETTES**

Siège : Mairie de FAYENCE 83440

Tél. 04 94 39 15 11

Fax. 04 94 39 15 01

**COMPTE RENDU DU
COMITÉ SYNDICAL DU 15 MARS 2011**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : Madame Raymonde CARLETTI (Conseiller général), Messieurs Jean-Luc FABRE (Maire de Fayence), Camille BOUGE (Maire de Tourrettes), François CAVALLIER (Conseiller Général), Jacques NAIN (Adjoint au Maire de Fayence) et Michel RAYNAUD (Conseiller municipal de Tourrettes).

Absents excusés : Madame Françoise DUMONT (Conseiller général) et monsieur Jean-Pierre SERRA (Conseiller général)

Procuration de Mme DUMONT à M. CAVALLIER

En préambule, Monsieur le Président souhaite effectuer deux propositions relatives à la modification des statuts du Syndicat Mixte :

- D'une part, et conformément à une demande du Conseil Général du Var, la composition du Syndicat Mixte pourrait être modifiée pour tenir compte de l'adhésion éventuelle de la Communauté de Communes du Pays de Fayence. La répartition du nombre de délégués serait alors à revoir.
- D'autre part, et afin d'éviter les absences de quorum lors des séances du Comité Syndical, Monsieur le Président soumet à l'assemblée une prochaine modification des statuts prévoyant la nomination de délégués suppléants.

François CAVALLIER propose de globaliser les deux questions dans une seule et unique modification des statuts et se charge de provoquer les réunions nécessaires à cette modification qui fera l'objet d'un prochain Comité Syndical.

1. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2010

1.1 - Approbation du compte de gestion 2010 du Trésorier

Monsieur le Président préconise l'adoption du compte de gestion qui n'appelle aucune observation particulière.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2010, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.2 - Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2010 :

Monsieur le Président présente au Comité syndical le compte administratif 2010 ainsi que les résultats de l'année également soumis au vote :

Libellés	Investissement Dépenses déficits	Investissement Recettes excédents	Fonction. Dépenses déficits	Fonction. Recettes excédents	Ensemble Dépenses déficits	Ensemble Recettes excédents
Résultats reportés	13 198.51			30 583.20	13 198.51	30 583.20
Résultat affecté		13 198.51				13 198.51
Opérations de l'exercice	17 095.54	23 807.05	11 300.51	33 847.33	28 396.05	57 654.38
TOTAUX	30 294.05	37 005.56	11 300.51	64 430.53	41 594.56	101 436.09
Résultats de clôture		6 711.51		53 130.02		59 841.53
RAR	1 438.19					
TOTAUX CUMULES	31 732.24	37 005.56	11 300.51	64 430.53	41 594.56	101 436.09
RÉSULTATS DÉFINITIFS		5 273.32		53 130.02		58 403.34

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2010 présenté par Monsieur Jean-Luc FABRE,
- DÉCIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010, soit 53 130.02€, au compte 002 (« Excédents antérieurs reportés »).

2. Budget Primitif 2011

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif 2011, tant en dépenses qu'en recettes. Après avoir examiné les différents articles et les annexes budgétaires, il propose au Comité de voter et arrêter le budget par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. A savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement ».
II – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2010.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellé	Proposition du Président	Vote du Comité Syndical
011	Charges à caractère général	29 800.00	29 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 600.00	1 600.00
Total des dépenses de gestion courante		31 400.00	31 400.00
66	Charges financières	2 867.77	2 867.77
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 267.77	34 267.77
023	Virement à la section d'investissement	45 851.88	45 851.88
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 851.88	45 851.88
TOTAL		80 119.65	80 119.65

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	80 119.65
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellé	Proposition du Président	Vote du Comité Syndical
74	Dotations, subventions et Participations	6 151.00	6 151.00
75	Autres produits de gestion courante	19 940.63	19 940.63
Total des recettes de gestion courante		26 091.63	26 091.63
77	Produits exceptionnels	898.00	898.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 989.63	26 989.63
TOTAL		26 989.63	26 989.63

+	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ	53 130.02
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	80 119.65

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
23	Immobilisations en cours	1 438.19	104 085.20	105 523.39
Total des dépenses d'équipement		1 438.19	104 085.20	105 523.39
16	Emprunts et dettes assimilées		9 710.00	9 710.00
Total des dépenses financières			9 710.00	9 710.00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 438.19	113 795.20	115 233.39
TOTAL		1 438.19	113 795.20	115 233.39

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	115 233.39
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
13	Subventions d'investissement reçues		12 000.00	12 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées		40 000.00	40 000.00
Total des recettes d'équipement			52 000.00	52 000.00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		960.00	960.00
138	Communes et Département		9 710.00	9 710.00
Total des recettes financières			10 670.00	10 670.00
Total des recettes réelles d'investissement			62 670.00	62 670.00
021	Virement de la section de fonctionnement		45 851.88	45 851.88
Total des recettes d'ordre d'investissement			45 851.88	45 851.88
TOTAL			108 521.88	108 521.88

+

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ	6 711.51
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	115 233.39
---	-------------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	45 851.88
---	------------------

Camille BOUGE, Maire de Tournettes, souligne qu'en 2011, sa commune a effectué, sur ses seuls deniers communaux et conformément à ses engagements, des travaux pour le chemin d'accès de l'aérodrome, travaux de voirie, de busage et de trottoirs. Il précise que les travaux d'entreprises se sont élevés à 89 945.18€ pour la voirie, auxquels il faut ajouter des travaux en régie pour 9 717.81€, hors frais de personnel.

En contrepartie, Jean-Luc FABRE, Maire de Fayence, s'engage, sous réserve de l'autorisation du Conseil Municipal, à mettre à disposition de l'A.A.P.C.A la construction modulaire affectée pour le moment à l'Ecole Maternelle la Colombe. Cette mise à disposition éventuelle permettra à la commune de Fayence de s'engager à son tour, sur ses propres deniers communaux, pour une somme avoisinant les 100 000€.

Le Comité Syndical, où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de budget primitif 2011 présenté ci-dessus,
- VOTE par chapitre le budget précité, avec détail des opérations pour information pour la section d'investissement.

3. Etat de répartition des participations pour l'année 2011

Par délibération du 23 mars 2007, le Comité Syndical a décidé que les participations seraient réparties comme suit :

- Conseil Général du Var : 50.00%
- Commune de FAYENCE : 25.00%
- Commune de TOURRETTES : 25.00%

L'état de répartition des participations pour l'année 2011 serait le suivant :

- Fonctionnement :
 - Conseil Général : 1 130.50€
 - FAYENCE : 565.25€
 - TOURRETTES : 565.25€
- Investissement :
 - Conseil Général : 4 855.00€
 - FAYENCE : 2 427.50€
 - TOURRETTES : 2 427.50€

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le montant des participations, du Conseil Général du Var et des Communes de Fayence et Tourrettes pour l'année 2011, présentées ci-dessus.

4. Loyer de l'A.A.P.C.A

Monsieur le Président soumet au vote du Comité Syndical l'augmentation du loyer de l'A.A.P.C.A de 0.57%, loyer qui s'élèverait à 9 945.94€ pour l'année civile 2011, conformément à la révision suivante des indices :

- Loyer 2010 : 9 889.59€
- Augmentation de l'indice de référence des loyers : + 0.57%
(IRL 2^{ème} tri 2010 = 118.26 / IRL 2^{ème} trimestre 2009 = 117.59)

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau montant du loyer de l'A.A.P.C.A de 9 889.59€ pour l'année 2010, payable semestriellement à terme échu,
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2010 à l'article 752.

5. Demande d'aide financière au Conseil Général du Var pour 2011

Dans le cadre du dispositif d'aides financières mis en place par le Conseil Général du Var, Monsieur le Président soumet ainsi au vote du Comité une demande d'aide financière, pour l'année 2011, qui concerne le projet de réfection totale, après désamiantage, de la toiture du hangar atelier.

Réfection totale, après désamiantage, de la toiture du hangar atelier :

- Plan de financement :
 - Montant total HT prévisionnel des travaux : 40 000.00€
 - Montant de la subvention sollicitée (30.00%) : 12 000.00€
 - Montant de l'emprunt (50%) : 20 000.00€
 - Autofinancement (20%) : 8 000.00€
- Échéancier :
 - Date de réalisation des travaux : 3^{ème} trimestre 2011
 - Date de demande de versement de la subvention : 4^{ème} trimestre 2011

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la demande globale d'aide financière auprès du Conseil Général du Var pour 2011,
- APPROUVE le plan de financement ainsi que l'échéancier des opérations ci-dessus,
- SOLLICITE le Conseil Général du Var pour l'octroi de deux aides financières les plus élevées possibles pour les projets ci-dessus.

6. Bail Commercial pour le Restaurant du Vol à Voile

Monsieur le Président informe le Comité de la cession du fonds de commerce portant sur le fonds de restauration « le Vol à Voile », exploité depuis le 1^{er} janvier 2007 par Monsieur Gilles LONGO, à la SARL DUVAL TRIMARCHI, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 529 561 748.

Il propose au Comité de prendre acte de cette vente de fonds de commerce qui comprend, entre autres :

- L'enseigne « Le Vol à Voile », le nom commercial,
- Le bénéfice de la Grande Licence Restaurant et de la Licence III délivrées par les services de la Direction générale des Douanes et des droits indirects le 02.12.2009,
- Le mobilier commercial, le matériel et outillage, les agencements et les installations servant à son exploitation,
- Le droit pour le temps qui reste à courir au bail ci-après énoncé ainsi que le droit au renouvellement dudit bail,

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la cession du fonds de commerce du Restaurant du Vol à Voile entre Monsieur Gilles LONGO et la SARL DUVAL TRIMARCHI,
- CONFIRME que le bail existant depuis le 1^{er} janvier 2007 est transféré, selon les mêmes charges et conditions, à la SARL DUVAL TRIMARCHI,
- CONFIRME, qu'au terme de l'article 5 dudit bail, dont copie est jointe à la présente délibération ainsi que copie de la signification de cession du fonds de commerce pour contrôle de légalité, que le loyer, indexé selon l'indice du 2^{ème} trimestre du Coût de la Construction, s'élève à la somme de 9 994.69€ pour l'année civile 2011 hors taxes et hors charges.

Monsieur le Président remercie les membres présents.

La séance est levée à 15h20.